

Ministère fédéral des transports et de l'infrastructure numérique

Chef de la section WS 25 - Barbara Schäfer
Bonn

uniquement par courriel

Direction générale des voies d'eau et de la navigation
Bonn

Pour information :

Union fédérale de la navigation intérieure d'Allemagne
Union fédérale des indépendants – section de la navigation
intérieure

**Objet: Non application de sanctions en cas d'infraction pour la violation du régime
suite au coronavirus**

Réf.: Arrêté WS 25/6263.2/1 et WS 25/6264.1/1 du 17 mars 2020

N° du dossier : WS 25 6263.2/1

Bonne, le 10 juin 2020

Le point 1 concernant la non application de sanctions en cas de violation des prescriptions pour les équipages dans les Arrêtés précédents WS 25/6263.2/1 et WS 25/6264.1/1 du 17 mars 2020 est annulé à partir du 1^{er} juillet 2020.

Tel qu'il ressort des compte-rendus hebdomadaires du Département fédéral des transports de marchandises « Impact de la crise du coronavirus sur le marché des transports de marchandises », actuellement l'impact de la pandémie COVID-19 sur le remplacement des équipages s'est réduit à un tel degré qu'il n'est plus nécessaire de renoncer aux sanctions en cas de la violation des prescriptions pour les équipages. Pour cette raison, le point 1 de l'Arrêté initial peut être annulé.

Le point 2 de l'Arrêté initial et l'Arrêté du 31 mars 2020 portant le même numéro sont toujours en vigueur.

La Direction générale des voies d'eau et de la navigation est tenue d'en informer dûment la Police de la protection des cours d'eau.

en charge du dossier

/signé/
Barbara Schäfer